



Montréal, le 30 mars 2015

ARGUIN, SYLVIE
2741, place De L'école
Lévis QC G0S 1E1

Madame,

Je vous informe que votre chèque au montant de \$311,00 daté du 13 février 2015 n'a pas été honoré par votre institution financière.

En conséquence, nous suspendons immédiatement la correction de vos devoirs. Vous pourrez poursuivre votre ou vos cours et vous éviter un échec lorsque vous aurez payé la somme de \$336,00, montant qui comprend des frais d'administration de 25.00\$. Joignez à votre paiement le coupon-réponse qui se trouve au verso de cette lettre. Même si vous prenez la décision de ne plus suivre votre ou vos cours, le Cégep à distance se réserve le droit d'entamer les procédures qu'il jugera nécessaires afin de recouvrer la somme due.

Vous comprendrez, qu'à l'avenir, nous vous demanderons d'acquitter les frais d'inscription autrement que par un chèque personnel.

Si vous désirez avoir plus de renseignements, communiquez avec la personne responsable de la perception des frais.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur adjoint
Service du cheminement et de l'organisation scolaires
Alexis Thibault